



nos pratiques

le code de conduite mondial



ashland.com / efficacy usability allure integrity profitabilityTM

a word from Guillermo



Guillermo Novo

Président-directeur général Ashland

Chers solutionneurs,

Les valeurs d'Ashland sont des valeurs durables. Elles résident au cœur de notre identité et de notre comportement.

Notre Code de conduite mondial est un outil essentiel pour diriger nos actions lorsque nous traitons des affaires. Nous devons tous comprendre les exigences du Code pour savoir comment nous conduire.

Chez Ashland, nous avons pris l'engagement d'exercer des pratiques et activités opérationnelles sûres, éthiques, conformes et responsables. Notre Code de conduite renforce nos valeurs et engagements. Il nous informe et guide les décisions que nous devons prendre au travail, chaque jour.

Join me in carefully reading our Code and refer. Veuillez vous joindre à moi et lire soigneusement notre Code en vous y référant

régulièrement pour obtenir des conseils. Notre réputation repose sur la manière dont nous nous conduisons individuellement en tant que personnes, et collectivement en tant que société.

Si vous prenez connaissance d'une quelconque infraction à notre Code de conduite, il est important de nous le faire savoir. Toutes les préoccupations seront traitées en toute confidentialité, et les représailles seront interdites. Laissez vos principes gouverner votre comportement et exprimez-vous.

Je vous remercie de donner vie à notre Code de conduite et à nos valeurs.

Guillermo Novo

nos pratiques

Notre vision, notre mission, nos pratiques et nos valeurs sont les fondements constitutifs d'Ashland. Ce que nous aspirons à accomplir, notre manière d'oeuvrer quotidiennement pour y parvenir, et celle dont nous procédons sont les éléments qui donnent leur substance aux promesses faites envers nous-mêmes, nos clients et nos investisseurs.

notre vision consiste à rendre le monde meilleur en fournissant des solutions créatives grâce à l'application de matériaux et d'ingrédients de spécialité

notre mission est de développer des solutions pratiques, innovantes et élégantes à des problèmes complexes de la chimie appliquée, en repoussant toujours les limites du possible, et en faisant avancer la compétitivité de nos clients dans l'ensemble de leurs différents secteurs

notre pratiques consistent à respecter, protéger et faire avancer les personnes avec lesquelles nous travaillons, les sociétés pour lesquelles nous oeuvrons, les actionnaires qui investissent dans notre avenir, les collectivités auxquelles nous appartenons, et la planète que nous partageons.

nos valeurs

Nos valeurs sont solidement ancrées et se placent au cœur de ce que nous sommes et de notre mode d'action. Laissez-les vous guider jour après jour, et transmettezles à ceux qui nous rejoignent au fil des années.

1 | **sécurité** Garantir que les équipes, les sites et les produits d'Ashland soient sûrs.

2 | **éthique** Agir de manière juste. Toujours. Partout.

3 | **intégrité** Être ouvert et honnête. Être personnellement digne de confiance. Effectuer des signalements. Faire preuve de dignité et de respect envers chacun.

4

équipes Recruter, maintenir et récompenser des solutionneurs passionnés et tenaces.

5

prévoyance Tenir compte de la durabilité et des implications à long terme de nos actions. Planifier les imprévus et investir dans l'avenir.

6

passion S'impliquer pour gagner.
Tirer une fierté partagée de nos accomplissements.
Célébrer la réussite.

7

partenariat Être un partenaire coopératif et proactif pour nos clients et nos collaborateurs.

le message de notre Directeur juridique



Peter Ganz

Vice-président directeur, Directeur juridique et Secrétaire Ashland

Chers collaborateurs,

En tant que Directeur juridique d'Ashland, je suis responsable de notre programme mondial d'éthique et de conformité. Notre code est le fondement de ce programme. À partir de ce fondement, nous développons des politiques, des formations et des plans de communication, ainsi que d'autres ressources vous aidant à donner vie aux valeurs et aux engagements d'Ashland.

Ashland est présente dans plus de 100 pays, il peut donc arriver que les lois, réglementations ou usages locaux entrent en conflit avec notre code. À chaque fois qu'un conflit se fait jour entre une obligation légale et notre code, vous devez appliquer les normes les plus strictes.

Quel que soit le degré de robustesse de notre programme, notre réputation d'entreprise ne tient en dernier lieu qu'à vous seuls. Ashland ne peut se montrer conforme et éthique sans que nous ne le soyons tous, individuellement et collectivement. Chacun d'entre nous doit décider de comprendre le code, de connaître son impact sur nos domaines professionnels spécifiques, et de se conformer à ses recommandations, de même qu'aux valeurs qu'il exprime.

Nous devons également reconnaître qu'aucun code de conduite ne peut couvrir toutes les situations imaginables. Ashland se repose donc sur vous pour adhérer à l'esprit de nos valeurs et de nos attentes, user de bon sens et « signaler » : si vous percevez quoi que ce soit, signalez-le.

N'oubliez jamais que vous n'êtes pas seuls. Nous sommes tous membres d'une même équipe. À chaque fois que vous avez un problème, ou si vous souhaitez simplement obtenir de l'aide ou poser une question, veuillez vous adresser à un juriste, un spécialiste de la conformité ou un membre de l'équipe dirigeante, ou appelez tout simplement la ligne Speak Up. Surtout, faites-le sans attendre afin que nous puissions régler le problème aussi rapidement que possible.

Je vous remercie d'apporter votre contribution dans la mise en place, au sein d'Ashland, d'une culture de la conformité et de l'éthique dont nous pouvons tous être fiers à juste titre.

Peter

nos pratiques

notre code, nos responsabilités

L'objectif de notre code

Notre code de conduite mondial (le « Code ») est le fondement de toutes nos activités. Il énonce le détail de nos valeurs d'intégrité principales et des comportements éthiques qui définissent nos pratiques professionnelles. Il fournit également des conseils de nature générale aux salariés du monde entier sur la manière de mener nos activités quotidiennes, en accord avec nos valeurs et les lois et politiques en vigueur.

Qui doit respecter notre code ?

Notre code s'applique à tous les salariés, dirigeants et membres du conseil d'administration d'Ashland. Nous attendons également de nos agents, consultants, partenaires de coentreprises et autres tiers de respecter des normes similaires lorsqu'ils agissent pour le compte d'Ashland. Ashland prendra des mesures appropriées si nous estimons que des tiers n'ont pas répondu à nos attentes ou à leurs obligations contractuelles.

Les responsables ont des responsabilités supplémentaires

Si vous êtes responsable ou dirigeant au sein d'Ashland, vous avez la responsabilité supplémentaire de donner l'exemple et de garantir que vos associés connaissent et comprennent le code. Nous attendons de nos dirigeants et responsables qu'ils servent de modèles en matière d'éthique, et inspirent leurs entourages pour qu'ils adhèrent à nos valeurs et à notre code :

- en encourageant la prise de décision éthique
- en encourageant les salariés à effectuer des signalements
- en récompensant l'intégrité
- en ne pratiquant aucune représaille, et en ne permettant jamais à d'autres de faire subir des représailles à quiconque ayant effectué un rapport de bonne foi
- en créant un environnement de travail respectueux et ouvert
- en aidant les salariés à comprendre les valeurs du code et à vérifier qu'ils reçoivent une formation propre à leurs besoins

Si l'on vous fait part d'une question ou d'une préoccupation, répondez à la question si vous le pouvez, mais ne vous sentez pas obligé de répondre immédiatement. Procurez-vous des conseils et de l'aide en cas de besoin. Si l'affaire concernée nécessite une enquête, contactez le service juridique ou le bureau mondial d'éthique et de conformité.

nous vous encourageons à effectuer des signalements.

Nous avons tous l'obligation de faire respecter les valeurs d'Ashland. Si vous constatez ou supposez l'existence d'une faute professionnelle de nature dangereuse, contraire à l'éthique ou illégale, vous devez la signaler. De cette manière, vous donnez à notre entreprise l'opportunité de résoudre le problème rapidement et de manière responsable. Garder le silence à propos d'une faute professionnelle peut faire empirer une situation et son impact sur notre entreprise. Souvenez-vous qu'il est essentiel de vous exprimer pour préserver notre réputation, notre réussite et notre aptitude à opérer de manière sûre et éthique.

Consultez les principes de base sur l'application de nos valeurs

- Nos valeurs nous aident à définir notre identité et notre orientation en tant qu'entreprise.
- Chacun, chez Ashland, se doit de respecter la loi, notre code et nos politiques.
- Si nous constatons un élément dangereux, contraire à l'éthique ou illégal, nous devons le signaler.
- Nous ne devons pas nous inquiéter des représailles consécutives aux rapports effectués de bonne foi.
- Toute personne qui enfreint le code subira des sanctions disciplinaires.



notre code, nos responsabilités

our commitment to non-retaliation

Ashland ne tolère en aucun cas les représailles envers les rapports effectués de bonne foi, et nous considérons les actes de représailles comme des fautes professionnelles. Nous devons nous sentir libres de signaler toute infraction supposée à la loi ou au code, sans craindre d'effets négatifs pour notre poste. Veuillez vous reporter à notre Politique contre les représailles pour plus d'informations.

conséquences des infractions à notre code

Toute personne qui enfreint le code, y compris celles qui font subir des représailles à une personne ayant effectué un signalement ou pris part à une enquête, subira les sanctions disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement. Cela s'applique à tous les salariés, quels que soient leur poste ou leur fonction.

Les représailles constituent toutes les mesures professionnelles négatives dirigées contre une personne ayant effectué un rapport de bonne foi, ou ayant l'intention d'effectuer un rapport futur. Les représailles peuvent prendre plusieurs formes, parmi lesquelles :

- Le licenciement d'une personne ayant signalé un comportement contraire à l'éthique, ou le refus de l'embaucher ou de la promouvoir
- Les menaces proférées envers une personne ayant effectué un signalement, ou une évaluation négative ou réduction de salaire injustifiée
- Les traitements injustes envers une personne ayant effectué un signalement, ou destinés à l'empêcher d'effectuer un signalement futur

Le signalement **de bonne foi** n'implique pas qu'un événement contraire à l'éthique s'est produit avec certitude, il signifie simplement que vous avez une raison authentique de supposer l'existence d'une anomalie.

nos pratiques en matière de signalement

La ligne d'assistance Global Speak Up et le formulaire web

Vous disposez de plusieurs modes de signalement. Concernant les préoccupations spécifiques à une tâche en lien avec la sécurité, la politique d'entreprise, les processus ou la discipline, votre responsable direct ou votre contact local des ressources humaines sont d'excellents interlocuteurs. Pour les problèmes impliquant des infractions à la loi, au code ou à la politique d'entreprise, nous vous invitons à recourir à la ligne d'assistance Global Speak Up ou au formulaire web.

La ligne Global Speak Up est une ligne téléphonique disponible 24 h/24 et gratuite, accessible à tous les salariés d'Ashland, pour qu'ils fassent part de leurs préoccupations sur la conformité ou l'éthique professionnelle. La ligne Global Speak Up est accessible depuis le numéro 1800ASHLAND aux États-Unis. Pour une liste des numéros de téléphone accessibles depuis les autres pays, reportez-vous à la section « Qui contacter pour obtenir de l'aide ».

Si vous préférez recourir aux ressources en ligne, un formulaire Global Speak Up est également disponible via FirstHand.

Les informations que vous fournissez resteront confidentielles, sauf en fonction des nécessités d'une enquête équitable et exhaustive. Que vous utilisiez la ligne téléphonique gratuite ou le formulaire web, vous pouvez effectuer votre signalement de façon anonyme si vous le souhaitez.

Remarque : En raison des lois sur la confidentialité de certains pays et de l'Union européenne, la ligne d'assistance Global Speak Up est susceptible de n'autoriser que certains types d'appels en lien avec des domaines comme la comptabilité, la finance, l'audit et la corruption. Les opérateurs de la ligne d'assistance Global Speak Up vous aideront à comprendre les critères particuliers à chaque pays. Dans les pays concernés par ces restrictions, contactez le service juridique, le bureau mondial d'éthique et de conformité ou votre responsable des ressources humaines pour signaler d'autres problèmes.



Si vous n'êtes pas certain de la manière de procéder, posez-vous les questions suivantes



Est-ce légal ?



Est-ce conforme à notre code,
nos politiques et nos valeurs ?



Agissez-vous envers les autres
comme vous souhaiteriez qu'ils le
fassent envers vous ? Seriez-vous
satisfait si chacun se comportait de
cette manière ?



Si votre raisonnement et vos décisions
devaient être publiés et lus par votre
famille, vos amis et vos collaborateurs,
seriez-vous fier de ce récit ?

Si la réponse est « NON », ne le faites pas.
Si vous n'en êtes toujours pas certain,
demandez de l'aide.

nos pratiques de travail en commun

la sécurité avant tout

Nous sommes concentrés avant tout sur la sécurité, la conformité et le caractère responsable de nos activités. Il s'agit de notre priorité la plus élevée. Nous sommes d'avis que tous les accidents peuvent être évités, or, le fait d'éviter les accidents de travail fait partie intégrante de notre stratégie ainsi que le maintien d'une culture zéro-accident au sein de toutes les infrastructures d'Ashland. Il est de la responsabilité de chacun de placer la sécurité au premier plan des activités et de la prise de décision. Pour cette raison, nous avons tous la responsabilité de respecter les règles et les pratiques liées à la santé et à la sécurité sur le terrain. Il s'agit notamment de signaler les incidents, blessures et pratiques ou conditions de travail contraires à la sécurité, et de prendre les mesures appropriées et opportunes visant à corriger les conditions de travail réputées peu sûres.

un lieu de travail sans drogue ni alcool

Il est interdit de travailler après avoir consommé de l'alcool, des drogues ou des substances contrôlées, car elles peuvent affecter négativement la sécurité, la productivité et le discernement. L'utilisation, la possession ou la distribution interdites de drogues ou d'alcool dans le cadre de vos fonctions au sein d'Ashland ou dans nos locaux est également interdite.

Toute personne atteinte d'un problème d'addiction doit immédiatement demander de l'aide en contactant la médecine du travail ou les ressources humaines. Les dossiers traitant du conseil sur l'addiction restent confidentiels, sauf dans la mesure où la loi exige leur divulgation afin de protéger la sécurité d'autrui. Veuillez vous reporter à notre [Politique sur l'addiction](#) pour plus d'informations.

un lieu de travail exempt de violence

Pour notre sûreté et notre sécurité, la détention d'armes à feu et d'autres armes est interdite dans tous nos locaux ou dans le cadre de nos activités. De plus, toutes formes de violences, menaces et comportements pouvant être raisonnablement interprétés comme des tentatives d'atteintes physiques, au sein de nos locaux ou à l'extérieur, dans le cadre des activités professionnelles, sont interdites. Les personnes manifestant ce type de conduite seront exclues des locaux professionnels ; elles sont susceptibles d'encourir des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, et peuvent faire l'objet de sanctions pénales et/ou civiles.

Ne tardez pas ; il est important de procéder au signalement dans ce domaine. Signalez immédiatement toutes menaces ou comportements préoccupants. Veuillez vous reporter à notre [Politique sur la prévention des violences au travail](#) pour plus d'informations.

le saviez-vous ?

Même si les lois contre la discrimination peuvent varier en fonction des régions du monde, chez Ashland, nous interdisons les décisions liées à l'emploi prises en fonction des critères suivants :

- l'âge
- le genre
- l'origine ethnique
- la religion
- l'identité du genre
- toutes autres caractéristiques personnelles protégées par les lois de l'endroit où vous travaillez
- le handicap
- l'origine nationale
- la couleur
- l'orientation sexuelle
- le statut de vétéran

valoriser la diversité et l'engagement contre la discrimination

Nous valorisons la diversité. Nos décisions concernant l'emploi, comme l'embauche, le licenciement et la promotion, doivent être basées sur des facteurs légitimes et professionnels. Nous ne tolérerons aucune discrimination illégale, contre un employé ou candidat à l'emploi.

Veuillez vous reporter à notre [Politique sur l'égalité des opportunités professionnelles](#) pour plus d'informations.

nos pratiques de travail en commun

empêcher le harcèlement

Nous ne tolérons le harcèlement en aucun cas et sans exception aucune. De manière générale, [le harcèlement](#) correspond à toute forme de comportement malvenu envers une autre personne, motivée par une caractéristique faisant l'objet de protections, et visant à créer un environnement de travail hostile. Il s'agit d'une forme de discrimination qui n'a en aucun cas sa place au sein d'Ashland. Veuillez vous reporter à notre [Politique contre le harcèlement](#) pour plus d'informations.

le saviez-vous ?

Le harcèlement sexuel se fonde sur le genre et peut prendre de nombreuses formes, notamment :

- les avances et attouchements non désirés
- les blagues de nature sexuelles inappropriées
- les commentaires sexuels suggestifs
- les demandes de faveurs sexuelles
- les commentaires inappropriés sur l'apparence d'autrui

Le harcèlement à caractère non sexuel peut prendre différentes formes, parmi lesquelles :

- les commentaires agressifs
- les blagues racistes
- les images désobligeantes liées à la race, la religion, l'origine ethnique, le genre, l'âge ou à d'autres groupes bénéficiant d'une protection

se conformer aux lois sur les salaires et le temps de travail

Nous offrons des lieux de travail sûrs, des horaires de travail raisonnables et des salaires équitables aux personnes que nous employons. Nous respectons également les droits de nos employés à faire partie ou non de syndicats professionnels.

protéger les droits humains et économiques

Notre Nos politiques ne tolèrent en aucun cas le recours au travail des enfants, au travail forcé, au trafic d'êtres humains ou aux pratiques d'accaparement des terres. Nous refusons également d'être en affaires avec des soustraitants, des partenaires et des fournisseurs impliqués dans de telles pratiques. Veuillez vous reporter à notre [Politique sur la respect des droits humains et économiques](#) pour plus d'informations.

Il est important de remarquer que le **harcèlement** peut être de nature verbale ou non verbale, physique ou non physique, sexuelle ou non sexuelle. Afin d'éviter le harcèlement sur le lieu de travail, nous devons avoir la certitude que nos commentaires et nos actes sont appropriés et respectueux.

consultez les principes de base sur l'application de nos valeurs



- Lorsque nous observons des pratiques dangereuses, nous devons toujours les signaler.
- L'abus de substances présente un danger pour la sécurité.
- Les menaces de violences ne doivent pas être prises à la légère, mais doivent être signalées.
- En cas de danger immédiat pour les personnes, la police doit être contactée dans les meilleurs délais.
- La diversité est un atout : notre large éventail de parcours et d'expériences nous permet de résoudre les problèmes ensemble.
- Il est important d'intégrer autrui et de favoriser un environnement où chacun se sent valorisé et respecté.
- La discrimination et le harcèlement ne sont en aucun cas acceptables.
- Nous avons mis en place des politiques de soutien aux droits humains et économiques de nos salariés.

nos pratiques en matière d'action éthique

les conflits d'intérêts

Dans une situation où des intérêts concurrents peuvent vous pousser à rechercher un bénéfice personnel pour vous, vos amis ou votre famille au détriment d'Ashland, vous pouvez être confronté à un conflit d'intérêts. Nous devons éviter ces situations, et même les situations n'ayant que l'apparence d'un conflit.

Il n'est pas possible de répertorier chaque situation précise pouvant susciter un conflit d'intérêts, mais les exemples suivants doivent toujours être signalés au service juridique :

- travailler avec des membres de la famille immédiate ou être supervisé par eux
- **concurrencer** notre société
- utiliser **les actifs de la société**, des informations ou votre fonction pour votre bénéfice personnel

Pour les besoins de ce code, le terme « famille immédiate » englobe les parents d'un employé directs ou par alliance, c'est-à-dire :

- | | | |
|------------|---------|------------------|
| ◦ conjoint | ◦ soeur | ◦ petits-enfants |
| ◦ mère | ◦ tante | ◦ grands-parents |
| ◦ père | ◦ oncle | ◦ concubin |
| ◦ enfant | ◦ nièce | |
| ◦ frère | ◦ neveu | |

Vous ne devez pas détenir de parts ni d'autres intérêts financiers au sein d'un concurrent d'Ashland. Gardez-vous également de détenir des intérêts liés à toute personne ou société en affaires ou désireuse de faire affaires avec Ashland, particulièrement si vous êtes directement responsable des décisions prises par Ashland pour faire affaires ou non avec elles. Si Ashland n'est pas votre seul employeur, assurez-vous toujours que vous ne travaillez pas pour un concurrent d'Ashland, et que votre deuxième emploi n'interfère pas avec votre travail chez Ashland.

Les actifs de la société ne doivent être utilisés qu'au bénéfice d'Ashland. Bien que certains usages personnels puissent être autorisés, ils doivent être minimales et respectueux des politiques d'Ashland.

Veuillez vous reporter à notre [Politique sur les conflits d'intérêts](#) pour plus d'informations.

le saviez-vous ?

Vous êtes responsable de déterminer si vos relations personnelles, activités extérieures ou intérêts financiers peuvent créer un conflit d'intérêts réel ou supposé. Le seul fait de rencontrer un conflit d'intérêts ne représente pas nécessairement une infraction à ce code, mais le fait de ne pas le signaler peut en constituer une. Si un conflit avéré ou potentiel se fait jour, avertissez votre superviseur immédiatement.

les cadeaux et divertissements

L'échange de cadeaux et autres faveurs dans le cadre de nos activités peut aider à renforcer les relations professionnelles, mais nous ne devons en aucun cas échanger avec un tiers quoi que ce soit d'illégal ou pouvant paraître influencer les décisions professionnelles.

demande ou acceptation de cadeaux et divertissements

de quelque nature auprès de tiers est strictement interdit. Dans certains cas, des cadeaux, divertissements ou autres faveurs peuvent vous être offerts par des clients, fournisseurs, vendeurs ou autres contacts professionnels. Même s'il peut vous sembler que les accepter n'affectera pas votre comportement, ils peuvent donner l'apparence d'une influence induite sur votre prise de décision.

offrir des cadeaux ou des divertissements

Notre engagement consiste à remporter des contrats grâce à la qualité supérieure de nos produits. Offrir des cadeaux, des divertissements ou des faveurs afin de remporter ou de conserver des contrats est contraire à l'éthique et peut être illégal. Toutefois, dans certaines occasions, il est acceptable d'offrir un cadeau, un repas ou un divertissement modeste à un contact d'affaires, afin de nouer ou d'entretenir une relation professionnelle et des sympathies.

nos pratiques en matière d'action éthique

lignes directrices

cadeaux, des repas ou des divertissements de la part de fournisseurs, clients, consultants ou autres partenaires d'affaires actuels ou potentiels, ou leur en offrir, dans la mesure où toutes les conditions suivantes sont respectées :

- leur valeur est symbolique ;
- ils sont offerts à titre exceptionnel et sont appropriés dans le contexte professionnel ;
- ils ne créent aucune obligation tacite ;
- leur divulgation publique ne mettrait pas Ashland et/ou le tiers dans l'embarras ;
- leur valeur n'outrepasse aucune limite stipulée par la législation locale.

Il est interdit aux employés d'Ashland de solliciter, accepter ou donner :

- un cadeau ou un prêt d'argent, des équivalents à de l'argent liquide (des cartes-cadeaux par exemple) ou des titres ;
- des cadeaux interdits par la législation locale ;
- des cadeaux sous forme de services gratuits ou à un prix inférieur à celui du marché ou autres avantages non pécuniaires ;
- des rabais à l'achat de biens ou de services pour usage personnel hors des programmes marketing ou promotionnels normaux (p. ex., les bons de réduction offerts couramment au public) .

Il n'est pas permis d'accepter que des fournisseurs, clients, consultants ou autres partenaires d'affaires actuels ou potentiels externes à Ashland prennent en charge des frais de déplacement tels que l'hébergement ou le transport, hormis ce qui peut éventuellement relever d'une exigence contractuelle entre Ashland et le tiers, ou s'ils ont reçu l'approbation du vice-président concerné. Veuillez vous reporter à notre [Politique sur les cadeaux d'affaires, les repas et les divertissements](#) pour plus d'informations.

identifier le blanchiment d'argent

Nous devons garder à l'esprit et éviter les situations pouvant entraîner l'implication de la société dans des procédés de blanchiment d'argent.

Nous pouvons aider à empêcher le blanchiment d'argent en connaissant nos partenaires d'affaires, et en suivant les procédures de due diligence normalisées lorsque nous établissons des relations avec un nouveau client ou fournisseur.

Parce que les problèmes de blanchiment d'argent peuvent être complexes, vous ne devez pas tenter de les résoudre seul. Si vous observez des transactions douteuses, vous devez immédiatement contacter le service juridique.

Le blanchiment d'argent est le procédé consistant à dissimuler des fonds illégaux, ou à tenter de donner une apparence de légitimité à des fonds obtenus illégalement.

le saviez-vous ?

Pour identifier les procédés de blanchiment d'argent potentiels, vous devez toujours être vigilants face aux activités suspectes, comme :

- les demandes de règlement en espèces de factures élevées
- les demandes visant à répartir le règlement d'un montant élevé entre plusieurs transactions
- les autres modes de paiement inhabituels
- les demandes visant à orienter les règlements dus à un client ou un fournisseur à une autre personne



nos pratiques en matière d'action éthique

empêcher la corruption et les pots-de-vin

Nous n'acceptons en aucun cas les [pots-de-vin](#) ou la corruption, et nous travaillons à nous assurer que nos partenaires d'affaires partagent le même engagement. Les activités suivantes, qu'elles soient réalisées directement ou indirectement par des tiers, sont interdites :

- fournir ou accepter des pots-de-vin
- falsifier la tenue des registres
- recourir à des tiers qui font appel à ces agissements pour notre compte

Les lois contre la corruption sont complexes et l'infraction à celles-ci entraîne de graves conséquences. Rappelez-vous de ne jamais offrir [un bien de valeur](#), même s'il représente un faible montant, à un [représentant de l'État](#) sans l'autorisation préalable du Service juridique. Vous devez également signaler toute demande formulée par un représentant de l'État, un client ou un tiers (distributeur, agent commercial, consultant, etc.) pour solliciter de l'argent ou tout bien de valeur. Gardez à l'esprit que le service juridique doit être contacté à chaque fois qu'un paiement peut être considéré comme inapproprié. Veuillez lire la [Politique de conformité anti-corruption](#) pour en savoir plus.



Les **pots-de-vin** correspondent à toutes les situations où un bien de valeur est offert de notre part ou de la part d'un tiers en vue d'influencer une décision d'affaires. Les lois contre la corruption, notamment le Foreign Corrupt Practices Act ou FCPA (loi américaine de lutte contre la corruption) interdisent le don de tous biens de valeur (comme les versements d'argent, cadeaux ou pots-de-vin) visant à influencer des représentants officiels étrangers, des candidats ou des partis politiques. Ce principe s'applique également lorsque cette pratique se conforme aux coutumes locales. Cette interdiction s'étend souvent aux amis du représentant de l'État concerné et aux membres de sa famille. Tout employé ou agent de notre société impliqué dans des transactions ou des activités avec des pays étrangers doit également se conformer aux conseils d'Ashland sur la FCPA et aux autres lois contre la corruption et les pots-de-vin.

Le FCPA prévoit également que nous tenions des livres, **registres** et comptes reflétant exactement nos transactions nationales et internationales. Nous disposons de politiques et procédures particulières pour aider les employés concernant ces dispositions.

Nous pouvons également être tenus pour responsables lorsque des **tiers** agissant pour notre compte enfreignent les lois contre la corruption. Parce que ces situations peuvent être difficiles à gérer, toute personne ayant l'intention de recruter un consultant fournissant des services pour le compte d'Ashland avec d'autres tiers doit respecter nos procédures de due diligence. La due diligence est également requise avant de confier à un tiers (un agent, un revendeur ou un distributeur) la vente de nos produits en dehors des États-Unis. Pour en savoir plus sur l'exigence de due diligence, veuillez lire les procédures de due diligence pour les tiers et consultants internationaux.

Les **biens de valeur** comprennent des objets évidents comme l'argent et les cadeaux concrets, mais ils peuvent inclure des éléments comme une opportunité professionnelle, une bourse accordée à un enfant dépendant, ou un prêt assorti d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché.

Rappelez-vous qu'on entend par représentant de l'État tout employé et **représentant de l'État**, sans égard à sa position hiérarchique, d'un ministère ou d'un organisme public, que ce soit au niveau exécutif, législatif ou judiciaire. Les dirigeants et les employés désignés ou élus travaillant dans des entreprises qui sont la propriété ou sous le contrôle de l'État sont également considérés comme des « représentant de l'État ».

nos pratiques en matière d'action éthique

La participation individuelle à des activités caritatives et politiques

Lorsque vous désirez faire don de votre temps et de votre argent à des causes importantes, vous devez montrer clairement que vous ne le faites pas pour le compte d'Ashland. Ce principe vaut pour les activités politiques : vous êtes libre de participer, mais uniquement lors de votre temps libre et avec votre argent.

- les employés ne seront pas remboursés de leurs contributions politiques ou caritatives
- Dans certains cas, il peut être autorisé de plaider ou d'effectuer du « lobbying » pour le compte de la société envers des représentants officiels, mais ces activités sont strictement encadrées par la loi, et vous devez prendre conseil auprès du service des relations gouvernementales ou du service juridique au préalable
- Les employés ne doivent jamais faire usage de la propriété de la société, de ses installations, de leur temps de travail ou des fonds de l'entreprise aux fins d'activités politiques

Pour toute question sur les contributions politiques, les frais ou le lobbying, vous pouvez prendre conseil auprès de notre service des relations gouvernementales ou du service juridique. Veuillez vous reporter à notre [Politique sur les contributions et frais politiques](#) pour plus d'informations.

la confidentialité des données

Dans le cadre de notre travail quotidien, beaucoup d'entre nous ont accès à des [informations identifiables personnellement](#). Nous avons l'obligation de traiter et de protéger ces informations adéquatement, et de nous conformer avec les lois en vigueur sur la confidentialité dans les pays où nous avons des activités, notamment aux lois sur le transfert international de certaines informations personnelles.

Vous devez :

- accéder, recueillir et utiliser uniquement les informations personnelles que vous êtes autorisé à consulter pour des raisons professionnelles valables
- ne divulguer les informations personnelles qu'aux personnes ayant des raisons professionnelles autorisées et légitimes d'en prendre connaissance
- stocker, transmettre et détruire les informations personnelles de façon sécurisée, conformément aux politiques et lois en vigueur.

Veuillez consulter notre [Politique sur la confidentialité et la protection des données](#) pour plus d'informations. Si vous avez des questions sur cette politique, veuillez les adresser à privacy@ashland.com.

le saviez-vous ?

Nos politiques de confidentialité des données exigent que nous protégeons les informations personnelles des interlocuteurs passés, actuels et potentiels d'Ashland suivants :

- clients et fournisseurs
- autres partenaires d'affaires
- employés et membres de leurs familles

Les informations personnellement identifiables correspondent, de manière extensive, à toutes les informations pouvant être utilisées pour identifier un individu particulier. Il s'agit par exemple des noms, courriel, numéros de téléphone, adresse physique, âge, emploi et formation. Les informations personnelles sensibles comprennent, par exemple : les informations médicales, les informations sur le salaire et les performances, les numéros de compte, les numéros de sécurité sociale, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, le casier judiciaire et les affiliations politiques.

nos pratiques professionnelles sur le marché

garantir la sécurité et la qualité des produits

Notre engagement en matière de sécurité et de qualité des produits ne supporte aucune concession dans l'ensemble de notre société. Notre objectif est de répondre ou de dépasser constamment les attentes de nos clients, ce qui signifie que :

- nos produits et emballages sont sûrs pour les clients et l'environnement lorsqu'ils sont utilisés de manière conforme
- nous répondons ou dépassons toutes les exigences législatives et réglementaires liées à la sécurité des produits et à l'étiquetage

Tout comme nous fournissons des produits sûrs et de qualité, nous souhaitons que nos fournisseurs garantissent eux aussi la qualité et la sécurité des produits et services qu'ils nous fournissent. Nous sélectionnerons et contrôlerons de manière responsable nos matières premières et nos matériaux d'emballage, pour fournir des produits sûrs et de qualité qui répondent aux spécifications requises.

les lois contre la concentration et sur la concurrence

We comply with all applicable antitrust and competition laws around the world. We compete ethically by making independent

decisions on how to compete that do not treat customers unfairly or restrict free competition in the marketplace.

In general, antitrust and competition laws prohibit us from:

- communicating with competitors about prices and conditions of sales, bids, levels of production or allocations of products, services, sales, customers, suppliers or territories
- conditioning the sale of products on an agreement to buy other Ashland products (i.e., "tying")
- pricing below our cost
- requiring our customers to sell our products at the prices we set – we can suggest a resale price, but we cannot coerce any customer to use it

Si un concurrent tente d'aborder avec vous des sujets contre la concurrence, faites cesser la conversation immédiatement et signalez l'incident au service juridique. De manière générale, évitez les conversations sur les informations sensibles avec nos concurrents, sauf si vous avez reçu l'autorisation préalable de votre superviseur et du service juridique d'Ashland.

Les lois sur la concentration et la concurrence sont souvent complexes et peuvent varier considérablement suivant les pays, une

conduite autorisée par un pays peut être interdite dans un autre. Les pénalités encourues pour les infractions peuvent être sévères. En cas de questions ou de préoccupations, vous devez demander conseil au service juridique. Veuillez consulter la [Politique d'Ashland en matière de loi sur la concentration et la corruption](#) pour plus d'informations.

un marketing intègre

Nous refusons d'être impliqués dans toute activité de publicité ou de marketing mensongers. Nous avons la responsabilité de garantir que tous nos documents marketing et promotionnels contiennent des informations justes sur les risques et les bénéfices de nos produits. Cela signifie que nous nous ne présenterons pas sous un faux jour nos produits, services ou prix, ni ceux de nos concurrents. Nous devons fonder nos documents de vente et de marketing sur des faits et des recherches documentées, et inclure toutes les informations requises par la loi.

nos pratiques professionnelles sur le marché



des partenariats honnêtes

Nous agissons avec loyauté envers tous les fournisseurs, clients, concurrents et nos autres interlocuteurs. Nous ne dénaturons ni n'omettons pas de faits matériels, et nous ne manipulerons ou ne dissimulerons pas des informations professionnelles non confidentielles nécessaires à comprendre une offre de transaction commerciale. Nous ne divulguons pas et ne menacerons pas de divulguer les informations professionnelles confidentielles d'un tiers, et nous ne serons impliqués d'aucune manière dans tout autre type de transaction ou pratique déloyales. Nous obtiendrons nos informations sur les concurrents, leurs produits, leurs clients et leurs fournisseurs de manière éthique et légale. De manière générale :

- Ne cherchez jamais à acquérir des informations par des moyens inadaptés, comme les pots-devin ou la surveillance discrète de nos concurrents
- Ne recrutez jamais un employé d'un concurrent pour obtenir des informations confidentielles, ou inciter les employés des concurrents à divulguer des informations confidentielles sur leur employeur
- Si l'on vous propose des informations sur un concurrent dont vous pensez qu'elles peuvent être confidentielles, vous devez demander si elles sont confidentielles et comment elles ont été obtenues
- Si vous recevez des informations sur un concurrent que vous pensez confidentielles ou obtenues de manière inappropriée, contactez le service juridique immédiatement

la sélection et les bonnes relations avec les fournisseurs et les autres tiers

Nos fournisseurs et nos autres partenaires d'affaires sont indispensables à notre réussite. Pour cette raison, nous ne travaillerons qu'avec des fournisseurs, partenaires d'affaires et autres tiers qui partagent notre engagement en matière de légalité et d'éthique professionnelles. Lorsque nous choisissons ces tiers, nous exigeons que leurs processus et procédures se conforment à nos normes internes et à notre Politique en matière de diversité des fournisseurs, ainsi qu'à notre Code de conduite pour les fournisseurs, le cas échéant. Nous renforçons cet engagement partagé en conduisant les due diligences appropriées, en utilisant des contrats aux termes clairs et précis, en surveillant la conformité dans le cadre de notre relation, et en prenant des mesures lorsque nos attentes ne sont pas respectées.

nos pratiques professionnelles sur le marché

le respect de tous les contrôles internationaux des échanges

Le respect de la loi consiste en partie à assurer que nous adhérons aux normes strictes mises en place par les gouvernements du monde entier.

importations et exportations

Il est important de garantir notre conformité à toutes les règles et réglementations nationales et locales sur les activités d'échanges internationales. Nous devons respecter les règles relatives aux [exportations](#), réexportations ou [importations](#) dans les pays où nous sommes présents.

sanctions commerciales et boycotts illégaux

Des sanctions commerciales peuvent restreindre ou interdire les transactions avec certains pays, ou avec des individus présents dans ces pays, ou originaires de ces derniers. Il est important que nous respections les restrictions en vigueur, quel que soit le lieu de nos activités. Vous devez consulter le groupe mondial sur le commerce, les douanes et la conformité ou le service juridique d'Ashland pour toutes questions sur les sanctions.

Le boycott se produit lorsqu'une personne, un groupe ou un pays refuse d'être en affaires avec certaines autres personnes ou certains pays.

Les lois américaines contre le boycott interdisent généralement aux sociétés américaines et à leurs filiales de prendre part à tout boycott

international, sauf si le boycott a été approuvé par le gouvernement des États-Unis. Ashland a l'obligation de signaler toutes demandes de boycott supposées au gouvernement des États-Unis. Vous devez immédiatement avertir le service juridique si vous soupçonnez avoir reçu une forme de demande liée à un boycott, qu'elle soit orale ou écrite. Veuillez consulter notre Politique en matière de réglementation commerciale pour plus d'informations,

consultez les principes de base sur l'application de nos valeurs



- Il est important pour nous de garantir la sécurité et la qualité de nos produits.
- Nous sommes des compétiteurs agressifs, mais il est important pour nous que cette concurrence soit éthique.
- Nous ne devons jamais discuter de sujets comme les plans d'affaires, les tarifs ou les stratégies avec les concurrents d'Ashland.
- Les pots-de-vin ne sont en aucun cas acceptables, et nous devons respecter les lois contre la corruption pour garantir la loyauté du marché.
- Nous ne travaillons qu'avec des partenaires d'affaires qui valorisent l'éthique et l'intégrité autant que nous.
- Nous agissons toujours dans le respect de l'éthique lorsque nous importons et exportons des marchandises.
- Il est extrêmement important pour nous de respecter toutes les lois en vigueur dans le cadre de nos activités internationales.

Une **exportation** peut se produire lorsqu'un produit, un service, une technologie ou une information est transféré à une personne présente dans un autre pays, ou partagée avec un ressortissant étranger présent dans le même pays. Avant toute exportation, vous devez vérifier l'éligibilité du lieu de livraison et du destinataire. Vous devez aussi obtenir tous les permis et autorisations nécessaires, et régler tous les droits requis.

Une **importation** a lieu lorsque nous apportons des biens acquis auprès d'une source étrangère ou externe vers un autre pays. Les importations sont elles aussi généralement soumises à différentes lois et réglementations. En particulier, cette activité peut nécessiter le règlement de droits et de taxes, ainsi que le dépôt de certains formulaires.

Certaines transactions qui peuvent être restreintes comprennent les transferts d'actifs, les règlements monétaires, la fourniture de services, l'exportation de technologies sensibles et les déplacements vers les pays concernés.

nos pratiques visant à protéger Ashland et ses parties prenantes

L'intégrité financière et la bonne tenue des registres

Chacun d'entre nous est responsable de l'exactitude et de la fiabilité des livres, registres et déclarations d'Ashland. Tous les documents d'Ashland doivent répondre aux normes internes, aux normes comptables généralement acceptées et à toutes les exigences réglementaires. Il est important de ne jamais falsifier les registres ni de tenter de dissimuler intentionnellement des informations.

La protection et l'utilisation des ressources de la société

Nous sommes tous censés protéger les ressources de la société et les utiliser efficacement, de manière responsable et conformément à l'usage prévu. Cela implique de prendre les mesures adéquates pour protéger les ressources de la société de la perte, des dommages, de l'emploi abusif, du détournement, du vol, de la destruction ou des menaces provenant d'internet. User de bon sens. Outre les ressources telles que les fonds appartenant à la société, les ressources de la société comprennent également :

- [les actifs physiques](#), et
- [les ressources technologiques](#)

Vous devez savoir que les appels téléphoniques personnels effectués occasionnellement ou les courriers électroniques peuvent être acceptables ; toutefois, l'abus d'appels téléphoniques ou de courriers électroniques constitue un emploi abusif des ressources de notre société.

La protection des informations confidentielles

Les informations confidentielles d'Ashland, notamment la propriété intellectuelle, constituent un actif de très grande valeur qui nous distingue de nos concurrents et doit être protégé.

Ne communiquez aucune information confidentielle à l'extérieur d'Ashland en l'absence de l'approbation préalable du service juridique.

La divulgation d'informations confidentielles est interdite car elle peut potentiellement aider nos concurrents, engendrer des infractions aux lois sur les titres, ou nuire de toute autre manière à Ashland ou à d'autres parties concernées par ces informations.

Si vous supposez que des informations confidentielles sont transmises sans approbation par une personne, vous devez le signaler immédiatement. Rappelez-vous que vous avez également une obligation de protéger les informations confidentielles d'Ashland, même après avoir quitté la société. Veuillez consulter notre Politique sur la protection des informations d'Ashland pour plus d'informations.

Les ressources technologiques comprennent des éléments comme nos téléphones, messageries électroniques, messageries instantanées, Internet et notre Intranet (FirstHand). Vous ne devez en aucun cas utiliser nos ressources technologiques pour toutes fins inappropriées, notamment l'envoi de messages désobligeants ou offensants à autrui. Si vous ne pouvez pas vous exprimer en personne, n'utilisez pas non plus à l'aide du courrier électronique ou de la messagerie instantanée. Si vous décidez d'utiliser l'une des ressources technologiques d'Ashland à des fins personnelles, vous devez vous assurer que vous l'utilisez de manière appropriée et uniquement pour une durée brève.

le saviez-vous ?

Les informations confidentielles comprennent des éléments tels que :

- Les plans d'affaires
- Les inventions, secrets commerciaux et formules
- Les données financières
- Les documents d'ingénierie
- Les méthodes de fabrication
- Les contrats
- Les informations relatives aux clients
- La recherche et le développement
- Les stratégies d'entreprise et plans d'affaires
- Les données sur les employés, comme les informations sur le salaire et les performances

Les informations confidentielles sont les informations détenues de manière confidentielle, et qui ne sont généralement pas connues en dehors de la société. Elles peuvent prendre toutes les formes, qu'elles soient orales, écrites ou numériques.

La propriété intellectuelle se réfère à nos idées, comme les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteurs, les secrets commerciaux et les savoir-faire professionnels. Les droits de toutes les propriétés intellectuelles créées à l'aide des matériaux de la société lors du temps de présence au sein de celle-ci, à ses frais ou dans le cadre de vos obligations, appartiennent à Ashland. Il est important de noter que nous avons également besoin de protéger la propriété intellectuelle des autres parties prenantes. Si la propriété intellectuelle appartient à quelqu'un d'autre, nous ne devons pas la partager ni l'utiliser sans autorisation.

nos pratiques visant à protéger Ashland et ses parties prenantes

les informations privilégiées

Beaucoup d'entre nous sont en contact avec des informations concernant Ashland, ou des sociétés en affaires avec Ashland, qui ne doivent pas être rendues publiques. Il est interdit de vendre ou d'acquérir des titres d'Ashland ou d'autres sociétés tout en possédant des informations concrètes et non rendues publiques. Il est également interdit de divulguer ce type d'informations à des tiers en vue de leur permettre d'effectuer des transactions. Tout délit d'initié est interdit.

Pour toutes questions concernant le caractère privilégié ou non des informations en votre possession, ou l'interdiction légale de la vente ou de l'acquisition d'un titre, vous devez contacter le service juridique préalablement à la transaction. Veuillez consulter notre [Politique en matière de loi sur les titres et de délit d'initié](#) pour plus d'informations.

le vol et la fraude

Nous ne tolérons pas le vol et la [fraude](#). Le vol est l'appropriation des ressources de la société en l'absence de permission. La fraude est un vol par tromperie et se présente sous de nombreuses formes, notamment la dissimulation, l'altération, la falsification ou l'omission d'informations pour votre bénéfice ou celui d'Ashland. Tout employé commettant un vol ou une fraude, ou assistant autrui en ce sens, fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, et subira également des poursuites judiciaires.

Vous devez également éviter les fraudes apparentes. Par exemple, ne jamais dépenser les fonds de la société sans approbation en bonne et due forme. De même, ne contractez jamais d'accord pour le compte de notre société, sauf si vous y êtes autorisé et si les démarches de due diligence ont été exécutées.

le saviez-vous ?

Les informations privilégiées peuvent être positives ou négatives et incluent en général, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Les informations sur les fusions, acquisitions ou cessions potentielles
- Les informations, projections ou prévisions financières internes
- Les développements de produits importants
- Le fait d'acquérir ou de perdre un contrat important
- Les changements structurels majeurs, comme ceux qui ont trait à la haute direction
- L'annonce d'un fractionnement d'actions ou l'émission de titres supplémentaires
- Les nouveaux produits

le saviez-vous ?

Les actes de fraude peuvent également comprendre :

- Les déclarations de publicité inexactes dues au caractère frauduleux du reporting financier (comme la reconnaissance inexacte des revenus, la surestimation des actifs ou la sous-estimation du passif), ou au détournement des actifs (comme la fraude ou les vendeurs fictifs)
- L'emploi d'espèces ou la contraction de dettes à des fins abusives
- L'obtention frauduleuse de revenus et actifs, ou l'évitement de coûts et de frais
- L'absence de divulgation des obligations (concernant par exemple la situation financière d'Ashland, les résultats d'exploitation, la rémunération des cadres et les autres domaines d'activité)

Les actes de fraude peuvent comprendre la dissimulation intentionnelle de faits dans l'intention de tromper ou d'induire en erreur. La fraude n'est pas seulement interdite, elle est aussi illégale.

nos pratiques visant à protéger Ashland et ses parties prenantes

le respect des exigences en matière d'archivage

Il est important pour nous de stocker et de conserver des [archives](#) pour des besoins légaux, réglementaires, comptables et professionnels. La bonne gestion de ces archives nous permet de répondre aux besoins de notre activité et nous aide à nous conformer aux lois et réglementations incontournables. Une bonne gestion garantit également la disponibilité de nos archives en cas de litiges, audits ou enquêtes.

Les politiques de gestion des archives et les plans de rétention que nous respectons expliquent la durée nécessaire de conservation et de stockage des archives de nos activités. Ils subissent également les procédures de [mise en suspens pour raisons juridiques](#). Veuillez consulter notre [Politique de gestion des archives et de l'information](#) pour plus de détails.

la participation aux audits et aux enquêtes

Il peut arriver qu'un auditeur ou un représentant de l'État vous demande de prendre part à une enquête ou à un audit. Il est important de coopérer face à ces demandes, mais vous devez toujours avertir le service juridique avant de répondre favorablement à des demandes extérieures. Il est important pour nous de participer honnêtement aux audits et enquêtes, et de ne jamais dissimuler, altérer ni détruire les registres demandés.

la contribution au Political Action Committee for Employees ou PACE (comité d'action politique pour les salariés)

Le Political Action Committee for Employees (comité d'action politique pour les salariés) ou PACE est un comité d'action politique qui soutient des candidats à des fonctions fédérales ou nationales. Les employés qui sont citoyens des États-Unis ou résidents permanents peuvent s'inscrire à PACE. PACE est conçu pour fournir aux employés un moyen de participer au processus politique à l'aide de contributions financières collectives, qui peuvent servir à soutenir des candidats et qui comprennent et soutiennent les activités d'Ashland.

Ashland se conforme à toutes les obligations de déclaration encadrant les contributions faites au comité d'action politique. S'agissant des contributions politiques personnelles, Ashland ne rembourse pas les contributions versées à PACE par des employés. Pour plus d'informations, veuillez contacter le service des relations gouvernementales.

Les registres comprennent les informations sur registres créées au sein d'Ashland ou reçues par elle, et ayant été ou étant utilisées dans le cadre d'une tâche, et/ou étant conservées par Ashland en tant que justificatif et information, conformément aux obligations légales ou réglementaires, ou dans le cadre de ses activités. Ces informations peuvent être des originaux ou des copies et avoir la forme d'un document papier, d'un fichier électronique sur disque dur ou sur un lecteur partagé, ou tout autre type de support, tel que des registres sur bande, des CD, des DVD ou des vidéos.

consultez les principes de base sur l'application de nos valeurs



- Nous sommes tous personnellement responsables de la protection des actifs de la société, y compris la propriété intellectuelle et les autres informations confidentielles.
- Les conflits d'intérêts doivent être divulgués. Le fait de rencontrer un conflit n'enfreint pas nécessairement notre code, mais l'absence de signalement peut être une infraction.
- Nous devons respecter scrupuleusement notre politique lorsque nous offrons ou recevons des cadeaux ou des divertissements.
- Le délit d'initié est interdit, notamment le fait de transmettre des informations privilégiées à un tiers susceptible de l'utiliser à son avantage personnel.

Les registres peuvent être occasionnellement **mis en suspens pour des raisons juridiques** lorsqu'ils font l'objet d'un litige, ou sont liés de manière effective ou potentielle à un litige. Si les informations relèvent d'une mise en suspens pour des raisons juridiques, elles ne doivent en aucun cas être altérées ou détruites. Le fait de ne pas préserver ces registres de manière adaptée peut avoir des conséquences graves. Ces registres doivent être conservés suivant les directives du service juridique. Pour plus d'informations, veuillez consulter nos politiques en matière de gestion des archives et des informations et de préservation et de production de documents en cas de procès.

nos pratiques visant à protéger Ashland et ses parties prenantes

external communications

Nous avons l'obligation de communiquer des informations adéquates au public. Si vous êtes contacté pour discuter des activités de la société avec des professionnels de la presse, des blogueurs, des investisseurs ou des analystes de marché, ne fournissez aucune information. Au contraire, vous devez orienter le tiers externe vers notre porte-parole officiel, au sein de notre service communications.

De même, lorsque vous utilisez les réseaux sociaux, vous devez indiquer clairement que vous ne vous exprimez pas pour le compte de la société. Vous devez toujours :

- déclarer que les opinions que vous publiez sont les vôtres, et non celles de la société
- prendre toutes les précautions possibles pour assurer que vous ne divulguez pas d'informations confidentielles
- vous abstenir d'utiliser les logos ou marques commerciales d'Ashland
- vous assurer que toutes vos déclarations sur Ashland sont véridiques et ne sont pas trompeuses

Veuillez consulter notre [Politique en matière de réseaux sociaux](#) pour plus d'informations.

testez-vous !

« Likez » la publication qui peut être publiée sur les réseaux sociaux.



bonne réponse !

Vous pouvez parler des défis que vous rencontrez de manière générale, au quotidien. Assurez-vous simplement que vous ne divulguez aucune information confidentielle à propos d'Ashland, ou des tiers avec lesquels nous travaillons.

incorrect

Lorsque vous utilisez les réseaux sociaux, il n'est pas convenable de dénigrer la société, nos prestataires et nos employés. Veuillez réessayer.

nos pratiques pour protéger la santé et l'environnement



affirmer notre engagement de responsabilité en matière de sécurité des produits et de gérance environnementale

En tant que société, nous nous engageons à :

- réduire notre impact sur l'environnement
- fournir des informations sur la sécurité des produits
- traiter les animaux avec humanité
- garantir que nos laboratoires sous-traitants observent des pratiques similaires

Veuillez consulter nos [politiques sur les soins responsables](#) et [les tests sur les animaux](#) pour plus d'informations.

les processus Responsible Care®

Responsible Care est une initiative bénévole de l'industrie chimique, dont l'objectif est une amélioration en continu dans les domaines de la protection environnementale, de la santé et de la sécurité. Responsible Care est mise en oeuvre par le biais d'une approche de gestion de système intégrée et structurée. Nous sommes engagés en faveur des principes et objectifs de Responsible Care, et nous avons mis en place des processus et procédures bien définis. Ils sont conçus pour protéger l'environnement et nos employés, et pour fournir une gérance exceptionnelle des produits en assistant nos clients, nos fournisseurs et les marchés où nous opérons. Veuillez consulter le site ashland.com/sustainability pour plus d'informations.

Pour protéger l'**environnement**, nous élaborons des produits qui peuvent être fabriqués, distribués, utilisés et recyclés ou mis au rebut de manière sûre. Nous nous efforçons aussi d'éliminer ou de réduire les émissions, rejets et déchets résultant de nos activités, et de promouvoir l'efficacité énergétique ainsi que la conservation des ressources.

Nous garantissons que nos clients disposent d'**informations sur la sécurité** abondantes, qui leur permettent de gérer le risque et d'informer leurs parties prenantes.

Nous valorisons le traitement **humain** des animaux, et recherchons des solutions de remplacement pour les méthodes impliquant des animaux lors des tests de sécurité. Si aucune méthode de remplacement n'est disponible, nous affinons nos méthodes pour diminuer le stress des animaux ainsi que le nombre d'animaux utilisés.

Les **laboratoires sous-traitants** auxquels nous recourons pour les tests de sécurité doivent être en conformité avec les lois, réglementations et politiques en vigueur.

nos pratiques de mise en application du Code

notre programme mondial d'éthique et de conformité

Ce code est le fondement de notre programme global d'éthique et de conformité. Le programme lui-même possède de nombreuses composantes, notamment les communiqués, la formation, les enquêtes, l'évaluation du risque et les enquêtes de culture. La gestion du programme au quotidien est conduite par le bureau mondial d'éthique et de conformité. Un comité composé de dirigeants seniors et d'un groupe-clé venus du monde entier fournissent une supervision et une orientation au programme.

Vous pouvez contacter le bureau mondial d'éthique et de conformité à l'adresse ethicscompliance@ashland.com.

les ambassadeurs de l'éthique

Ashland a créé un réseau d'« ambassadeurs de l'éthique » pour fournir une ressource supplémentaire aux employés, et pour intégrer notre programme mondial d'éthique et de conformité aux activités opérées au niveau local. Les ambassadeurs, nommés par nos dirigeants seniors et nos groupes clés, assistés de notre bureau mondial d'éthique et de conformité, jouent un rôle capital dans ce travail qui consiste à :

- servir de conseillers de confiance et de ressource aux employés sur les questions d'éthique et de conformité
- assurer que l'éthique et la conformité forment une part centrale de la prise de décision
- promouvoir une culture d'éthique et d'intégrité, où les employés sont encouragés à signaler les problèmes et préoccupations concernant l'éthique et la conformité
- sensibiliser sur les préoccupations clés en matière d'éthique et de conformité

Si vous n'êtes pas certain de l'ambassadeur désigné pour votre zone géographique spécifique, adressez-vous à votre responsable, ou contactez le bureau mondial d'éthique et de conformité à l'adresse ethics-compliance@ashland.com.

enquêter sur les fautes professionnelles

Tous les signalements concernant des fautes professionnelles supposées seront pris au sérieux et donneront lieu à une enquête du service juridique, du bureau mondial d'éthique et de conformité ou du groupe-clé approprié. Les enquêtes seront effectuées de manière à assurer que l'examen est mené légalement, équitablement, dans le détail et de manière confidentielle. Si vous y êtes invité, vous devez coopérer pleinement lors d'un interrogatoire ou d'une enquête. Lorsqu'une enquête est terminée, des mesures disciplinaires et correctives seront prises si elles sont légitimes.

Ashland effectuera immédiatement le signalement de ces infractions aux autorités officielles, et coopérera avec elles en fonction des nécessités. Le Directeur juridique d'Ashland aura la responsabilité de déterminer les cas où les signalements des infractions à la conformité se justifient.

les mesures disciplinaires

Travailler en respectant nos pratiques implique notre obligation de respecter le code et les lois et politiques en vigueur. Les infractions peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, en fonction de la nature et de la gravité de l'infraction. En cas d'infraction à la loi, des pénalités civiles et/ou pénales peuvent être imposées par une agence ou un tribunal gouvernementaux.

qui contacter pour obtenir de l'aide

	États-Unis et Canada	International	
Ligne d'assistance téléphonique pour les employés	1 800 ASHLAND (1 800 274 5263)	Australie	00111 800 274 5263 3
Urgence ou accident dans les domaines de l'environnement, la santé et la sécurité		Brésil	0 800 891 4368
Service communications et affaires générales		Chine	800 988 0398
		France	00 800 274 5263 3
	Allemagne	00 800 274 5263 3	
		Pays-Bas	00 800 274 5263 3
		Espagne	00 800 274 5263 3
		Royaume-Uni	00 800 274 5263 3
		Autres pays	1 859 963 4704 (direct dial option)
Service de la médecine du travail	1 800 636 8241 (après 16 h 00 heure del'EST, composer le 1 800 ASHLAND)	Numéros internationaux dans le monde	
Responsable mondial de la conformité	1 859 963 4610 8 201 4610 (interne)	8 201 4610 (interne*)	Reportez-vous à la liste des préfixes téléphoniques internationaux pour des indications supplémentaires
Service juridique	1 859 815 4644 8 205 4644 (interne)	8 205 4644 (interne*)	
Service des relations avec le gouvernement	1 302 594 5252 (Director) 8 203 5252 (interne)	8 202 2389 (interne*) 8 203 5252 (interne*)	
	1 614 790 2389 (Attorney) 8 259 2389 (interne)		
Service des ressources humaines	1 800 782 4669 8 201 3334 (interne) Fax 859-357-5503	8 201 3334 (interne*) 859 357 3334	
Programme d'aide aux collaborateurs	1 800 522 6330	N/A (employés des États-Unis uniquement)	

dérogations

Nous nous devons tous de respecter notre code. Si vous souhaitez demander une dérogation à ce code, vous devez divulguer l'intégralité du contexte particulier qui est le vôtre en écrivant au service juridique, pour obtenir l'approbation du Directeur juridique avant toute initiative. Si une dérogation est accordée à un membre du conseil d'administration ou à un dirigeant d'Ashland, en lien avec les éléments de la définition du code de l'éthique présentée dans la section 406 (i) du Sarbanes-Oxley Act de 2002, Ashland divulguera la dérogation comme la loi ou les lois financières en vigueur l'exigent.

* Remarque : Beaucoup de zones géographiques où Ashland est présente peuvent être contactées gratuitement en composant le numéro d'extension local 8+. Si la composition du numéro 8+ a été mise en place sur votre site, composez le 8, puis, le code de la zone géographique et les quatre derniers chiffres du numéro de téléphone que vous souhaitez joindre. Reportez-vous aux instructions sur la composition du numéro gratuit 8+ en interne pour plus d'indications.

un dernier mot

Nous apprécions que vous ayez lu le code de déontologie mondial d'Ashland. Merci. Nous espérons qu'il vous aidera dans la conduite de vos activités professionnelles quotidiennes et dans votre prise de décision. Veuillez noter que notre site FirstHand ainsi qu'ashland.com comporteront toujours les mises à jour les plus récentes du code, ainsi que les liens vers les politiques et ressources concernées.

Nous souhaitons obtenir votre avis ! Dites-nous ce que vous pensez de notre code sous tous ses aspects. Veuillez adresser vos commentaires à ethics-compliance@ashland.com.

Ashland LLC

8145 Blazer Drive
Wilmington, DE 19808 USA
Tel: +1 302 594 5000

The information contained in this brochure and the various products described are intended for use only by persons having technical skill and at their own discretion and risk after they have performed necessary technical investigations, tests and evaluations of the products and their uses. Certain end uses of these products may be regulated pursuant to rules or regulations governing medical devices, drug uses, or pesticidal or antimicrobial uses. It is the end user's responsibility to determine the applicability of such regulations to its products. All statements, information, and data presented herein are believed to be accurate and reliable, but are not to be taken as a guarantee of fitness for a particular purpose, or representation, express or implied, for which seller assumes legal responsibility. No freedom to use any patent owned by Ashland, its subsidiaries, or its suppliers is to be inferred.

ashland.com

- ® Registered trademark, Ashland or its subsidiaries, registered in various countries
- ™ Trademark, Ashland or its subsidiaries, registered in various countries
- © 2020, Ashland / COR18-109.2-FR NON



/ efficacy usability allure integrity profitability™

